

Conditions d'utilisation relatives à la transmission de données de la KPT à Medi+

Qu'est-ce que Medi+ ?

Medi+ est un service en ligne aidant à la prise et à l'administration de médicaments. Il s'agit d'une offre gratuite de Zur Rose Suisse SA (ci-après dénommée « Zur Rose »), que les assurés de la KPT domiciliés en Suisse peuvent utiliser à leur guise.

En s'inscrivant au service Medi+, les assurés de la KPT concluent un contrat d'utilisation avec Zur Rose, pour lequel seules [les conditions d'utilisation de Zur Rose](#) s'appliquent. La KPT décline toute responsabilité quant à l'utilisation de Medi+ par ses assurés.

À quoi sert la transmission des données à Medi+ ?

À l'aide du formulaire adéquat, les assurés demandent à la KPT de transférer à Medi+ leurs données personnelles (appelées données de base) et des données sur les médicaments décomptés. Ce transfert leur évite d'avoir à saisir manuellement les données lors de la création du compte et de l'utilisation du service Medi+. Une fois l'inscription au transfert des données effectuée, la KPT met les données de base et une liste des médicaments pris jusqu'alors à la disposition de Zur Rose sur un espace de stockage sécurisé de la KPT. Après l'inscription au service Medi+, Zur Rose récupère automatiquement les données depuis cet espace de stockage pour les intégrer au compte Medi+. La liste des médicaments est actualisée mensuellement à partir des données figurant dans les décomptes de prestations de la KPT.

Quelles données sont transférées de la KPT à Medi+ ?

Après l'inscription au transfert des données et au service Medi+, les données communiquées à Medi+ sont les suivantes :

- **Données de base** : nom, prénom, adresse, NPA, localité, sexe, date de naissance, adresse e-mail, numéro de téléphone, numéro d'assuré, numéro de carte d'assuré, numéro d'assurance sociale
- **Données sur les médicaments provenant des décomptes de prestations envoyés** : nom du médicament, taille d'emballage, nombre d'unités, médecin prescripteur, provenance (pharmacie, médecin), date d'achat, montant de l'achat, date de décompte de la KPT.

Le premier transfert des données concerne les données sur les médicaments des 12 mois précédents et les données de base actuelles. Par la suite, les données de base et les données sur les médicaments, qui ont été soumises à la KPT pour décompte pendant le mois concerné, sont envoyées mensuellement. La KPT s'assure que seule Zur Rose peut accéder aux données pour le transfert vers Medi+.

Comment fonctionne le transfert des données sans compte Medi+ ?

Après avoir traité l'inscription au transfert des données, la KPT envoie les données sur les médicaments des 12 mois précédents et les données de base actuelles vers l'espace de stockage de données sécurisé. Grâce au prénom, au nom et à l'adresse e-mail de l'assuré(e), Zur Rose peut lui envoyer un lien d'inscription par e-mail pour l'inviter à créer un compte Medi+. Après l'inscription, Zur Rose récupère automatiquement les données depuis l'espace de stockage pour les intégrer au compte Medi+. Si l'inscription au service Medi+ n'est pas effectuée dans les 30 jours suivant l'inscription au transfert des données, Zur Rose supprime les données de l'espace de stockage. Au préalable, Zur Rose rappelle à l'assuré(e) que l'inscription n'a pas eu lieu et que les données vont être supprimées, et lui indique qu'il faut désactiver le transfert des données dans le portail clients KPTnet en l'absence d'inscription au service Medi+.



KPT, Case postale, CH-3001 Berne
kpt.ch

Comment les utilisateurs sont-ils informés des transferts de données réguliers ?

Les utilisateurs sont informés quatre jours avant chaque transfert des données mensuel via la fonction de notification de Medi+. Il est donc possible d'annuler le transfert des données avant qu'il n'ait lieu (dans KPTnet, en cliquant sur « Annuler le transfert des données » ou en contactant la conseillère ou le conseiller clients).

Que se passe-t-il après l'annulation du transfert des données auprès de la KPT ?

Si les assurés annulent le transfert des données, la KPT en informe Medi+ et arrête la transmission des données. Le compte Medi+ est conservé. La résiliation/désactivation du compte Medi+ a lieu conformément aux conditions d'utilisation du service Medi+ de Zur Rose.

Que se passe-t-il après la résiliation/désactivation du compte Medi+ auprès de Zur Rose ?

Si l'utilisateur résilie le compte Medi+ auprès de Zur Rose ou si cette dernière désactive le compte, l'utilisateur doit également annuler le transfert des données auprès de la KPT. Si l'assuré(e) ne désactive pas le transfert des données, la KPT continue d'envoyer mensuellement les données de base et les données sur les médicaments vers l'espace de stockage sécurisé. En l'absence de compte Medi+, Zur Rose ne pourra plus affecter les données à un profil utilisateur et les supprimera automatiquement après 30 jours.

Quelles données la KPT reçoit-elle de Zur Rose via le service Medi+ ?

La KPT ne reçoit aucune donnée personnelle de la part de Zur Rose. Il s'agit uniquement de statistiques d'utilisation, qui ne permettent pas de remonter jusqu'aux différents utilisateurs.

Quelles autres dispositions faut-il respecter ?

Les présentes conditions d'utilisation de la KPT s'appliquent exclusivement au transfert des données par la KPT. Le traitement des données par Zur Rose dans le cadre du service Medi+ ainsi que l'utilisation de Medi+ par les assurés de la KPT sont régis exclusivement par [les conditions d'utilisation relatives au service Medi+ de Zur Rose](#).

La KPT se réserve le droit d'interrompre à tout moment la transmission des données à Medi+ et l'offre Medi+ pour ses assurés, ou d'en restreindre les fonctions, sans avoir à se justifier.